



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 6 septembre 2022

Lutte contre l'insécurité en Guyane

Réponses apportées aux propositions faites par les organisateurs de la marche contre l'insécurité.

« Conscient de l'effroi et de l'émotion qu'ont suscité les assassinats commis ces derniers jours et dont les auteurs sont activement recherchés par les forces de l'ordre, mes premières pensées vont aux familles et aux proches dont je partage la peine.

Après le temps du recueillement vient celui de l'action.

J'ai reçu, le 2 septembre dernier, les élus et les représentants associatifs venus déposer des propositions visant à lutter structurellement contre l'insécurité en Guyane.

Je me suis engagé à apporter pour chacune d'entre elles des réponses concrètes, afin que toutes et tous puissent avoir connaissance du travail effectué par les services de l'État et des actions menées au quotidien par les forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.

Certaines de ses propositions émanent du volet de la sécurité et de la justice des accords de Guyane décidées en 2017. Ce volet comprend 14 mesures, dont la majeure partie a été réalisée. Ce sont 289 M€ qui ont déjà été mobilisés pour répondre aux besoins du territoire en matière de protection et de sécurité.




D'autres propositions sont nouvelles, mais pour autant des réponses ont déjà été construites et mises en œuvre ou sont en passe de l'être.


Loin de clore les discussions, ces réponses que j'ai souhaitées factuelles, établissent un point de situation des actions de lutte contre l'insécurité en Guyane. Elles serviront de base de travail pour la préparation des assises de la sécurité qui se dérouleront le 30 septembre prochain.





Parce que la sécurité est un sujet qui touche chacune et chacun, j'ai voulu partager largement et en toute transparence les réponses apportées aux organisateurs de la marche de vendredi dernier. »




Thierry QUEFFELEC
Préfet de la région Guyane




PLATEFORME DE PROPOSITIONS DES ORGANISATEURS DE LA MARCHÉ CONTRE L'INSÉCURITÉ

PROPOSITIONS	BAROMÈTRE	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE
<p>Fournir un état des lieux de la délinquance et des homicides 2 fois par an.</p>		<p>Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) assure la production et la diffusion d'indicateurs statistiques mensuels et annuels sur la délinquance connue des services de police et de gendarmerie, qui constituent une statistique publique conjoncturelle et localisée.</p> <p>Le SSMSI diffuse sur le site Interstats ses productions, ses études, des chiffres clés ainsi que des données en open data.</p> <p>L'ensemble des études et données statistiques relatives aux collectivités territoriales sont désormais publiées sur collectivites-locales.gouv.fr et disponibles aux élus locaux.</p> <p>Le plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 dresse un état des lieux.</p>
<p>Retour de l'escadron de gendarmerie mobile supplémentaire, obtenu en 2017.</p>		<p>La demande d'un escadron de gendarmerie supplémentaire, soit 4 pelotons, a été faite et acceptée dans le cadre du dispositif SERVAL.</p>
<p>Orienter le travail des effectifs de police et de gendarmerie en fonction des spécificités locales en matière de délinquance.</p> <p>Donner la priorité à la lutte contre les squats, les trafics de drogue, et les rassemblements de délinquants empêchant les honnêtes gens de circuler sur la voie publique et devant les commerces chinois notamment.</p> <p>Plus de patrouille, plus de fouilles, la destruction systématique de toutes les nouvelles constructions de squats.</p>		<p>Ce sont actuellement 660 policiers et 1380 gendarmes qui sont déployés sur l'ensemble du territoire guyanais. La police nationale compte 750 agents tous corps confondus. Six escadrons de gendarmerie sont en place. Des personnels disponibles 7 jours sur 7 et mobiles sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Des contrôles renforcés sont mis en œuvre et le redéploiement de 2 pelotons de gendarmeries, affectés habituellement à la lutte contre l'orpaillage illégal, a été réalisé. La gendarmerie et la police nationale manœuvrent en permanence pour concentrer les efforts en fonction de l'évolution de la délinquance.</p> <p>Sécurité générale :</p> <p>En ZPN : Depuis le 31 août, le bureau prévention et partenariat est décalé en après-midi et soirée pour aller au contact de l'ensemble des commerçants chinois. Cette opération sera finalisée avant la rentrée scolaire. Une boucle whatsapp d'alerte et de signalements pour les commerçants existe déjà, ceux qui n'y sont pas inscrits se la verront proposer.</p> <p>Des opérations de contrôles sur les deux roues et une répression accrue des infractions sont en cours. Le contrôle des secteurs sensibles est renforcé.</p>

		<p>En ZGN : Les contrôles des flux sont renforcés ainsi que la sécurisation des principaux axes de passages de la ZGN. Les contrôles des zones repérées ont été multipliés.</p> <p>La sécurisation des abords des livres services et des commerces, aux horaires d'ouverture et à partir de 20h, ont été systématisés, notamment sur les communes de Rémire et Matoury.</p> <p>Lutte contre les stupéfiants :</p> <p>Une action dans la durée contre le trafic de stupéfiants est menée (scanner corporel à l'aéroport, arrêtés préfectoraux contre les mules, démantèlement des filières). Elle est couplée avec des actions de contrôle ponctuelles en lien avec le parquet : opérations « 100 % » (de fouille des passagers), des contrôles routiers dédiés, des actions aux postes de contrôle routiers permanents. Les décisions prises par le Préfet et le Procureur, tant sur les arrêtés d'interdiction d'embarquer que sur les modes de poursuites (interdictions de paraître pendant 6 mois à l'aéroport en cas de transport avéré de stupéfiant) ont conduit à la prise de 1400 arrêtés.</p> <p>Le renforcement de l'OFAST qui est en cours va permettre d'intensifier le traitement des filières.</p> <p>En complément, la brigade des stupéfiants, portée à 4 agents, permettra de traiter les deals de rues sur Cayenne. En parallèle, 5 chambres carcérales à l'hôpital de Cayenne ont été ouvertes.</p> <p>Des contrôles renforcés dès la frontière avec le Suriname sont mis en œuvre avec un renforcement des effectifs de la brigade de recherche de Saint-Laurent du Maroni.</p>
<p>Favoriser le retour en Guyane des policiers guyanais exerçant à l'extérieur, et souhaitant revenir travailler chez eux.</p>		<p>Le préfet appuie l'action du DTPN : recours au vivier local, mobilisation des affectations prioritaires avec cette réalité que la Guyane souffre d'un déficit d'attractivité. Les résultats de cette dynamique devraient être visibles dans les prochains mois.</p> <p>En parallèle, la gendarmerie travaille sur l'attractivité de l'institution pour mieux recruter en Guyane. Tous les ans, la gendarmerie de Guyane encadre 16 élèves du lycée Balata à Matoury. Ce sont les Cadets de la gendarmerie qui découvrent l'institution et les métiers de la gendarmerie, au plus près. Ces jeunes Guyanais ont trois semaines de stage intensives, découvrent le territoire guyanais, bénéficient d'un soutien scolaire renforcé et obtiennent un brevet de secourisme.</p> <p>D'autre part, la gendarmerie emploie en permanence des jeunes Guyanais dans ses brigades, dans le cadre du « Service civique ». Enfin, la gendarmerie recrute et forme en Guyane tous ses réservistes (250), tous ses gendarmes adjoints (50) et l'ensemble de ses piroguiers.</p>

<p>Continuer la coordination entre les services de police nationale, de police municipale, de gendarmerie et de Justice (surtout entre les effectifs sur le terrain), avec une continuité d'action entre police nationale et gendarmerie nationale, et un travail plus étroit avec les polices municipales.</p>		<p>Cette coordination est déjà pleinement effective sous la coordination du préfet et du procureur de la République. A noter que le statut de la police nationale n'est pas identique à celui de la police municipale.</p> <p>La gendarmerie continue d'entretenir et de développer ses partenariats avec les polices municipales dans le cadre des conventions de coordination existantes. Patrouilles conjointes, sécurisations des marchés, de l'espace scolaire, des espaces municipaux, des grandes manifestations de la commune constituent le quotidien du travail conjoint.</p>
<p>Créer une véritable politique de lutte contre le trafic d'armes à feu, de drogues, et le développement des gangs.</p>		<p>Les objectifs sont fixés, les lettres de missions exécutées, pour exemples en zone gendarmerie en 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démantèlement d'un trafic de stupéfiant reliant la ville de Kourou et Montpellier • 31 mai : démantèlement d'un trafic d'armes opérant via Whatsapp sur l'île de Cayenne (mobilisation de 140 gendarmes) • 14 juin : interpellation de 5 individus pour trafic d'armes via un clip de rap (mobilisation de 78 gendarmes) <p>Des opérations anti-délinquance sont menées jour et nuit avec pour objectifs principaux le démantèlement des trafics. Ces services programmés par les compagnies, voire coordonnés par le COMGENDGF, mobilisent l'ensemble des unités des compagnies et leurs renforts. Ils visent des lieux et axes de passages identifiés et connus. L'attention des escadrons arrivant sur le territoire est portée sur cet objectif. Ces opérations sont désormais renforcées depuis le premier août 2022 par la nouvelle équipe cynophile du PSIG de KOUROU, qui est spécialisée dans ce domaine.</p> <p>Sur l'ensemble du territoire 167 armes à feu ont été saisies depuis le début de l'année 2022, soit autant que pour le seul secteur d'intervention de la gendarmerie en 2021.</p>
<p>Mettre en place des sanctions pénales à la hauteur des crimes et délits réalisés.</p>		<p>Les modifications apportées au Code pénal relèvent du Parlement.</p>
<p>Faciliter les dépôts de plainte avec une ouverture des bureaux le plus large possible.</p>		<p>ZPN : Des modifications ont déjà été apportées pour faciliter le dépôt des plaintes le week-end depuis le mois de mai 2022. À compter du 5 septembre une restructuration interne conduira au doublment des effectifs, voir au triplement selon les créneaux horaires, du nombre d'agents dédiés à cette tâche. Le dépôt de plainte en ligne est toujours possible.</p>

		<p>ZGN : Les brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire guyanais sont ouvertes tous les jours. Le centre opérationnel est joignable 24h/24 et 7j/7 et permet également la bonne orientation des plaignants. La gendarmerie fait effort sur le recueil de plaintes en mobilité, par un accroissement de son équipement informatique. Lorsque les circonstances l'exigent, il est possible que la plainte soit recueillie à l'extérieur de la brigade, au profit des victimes. La gendarmerie est ainsi signataire d'une convention prévoyant le recueil des plaintes directement à l'hôpital, avec déplacement des militaires, pour les victimes de violences conjugales ou sexuelles. En complément, la pré-plainte en ligne est possible dans certains cas.</p>
<p>Une surveillance 24h/24, Contrôles d'individus sur le fleuve Maroni (Saint-Laurent et autres communes), et sur l'Oyapock (Saint-Georges et autres communes).</p>		<p>Une surveillance H24 de l'intégralité des fleuves de Guyane n'est pas envisageable. Plusieurs dispositifs sont à l'œuvre où en cours de mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points de contrôles fluviaux avec barrage flottants en cours d'installation • Expérimentation de patrouilles conjointes police brésilienne et PAF sur l'Oyapock • Introduction de 2 intercepteurs sur le Maroni après installation d'un ponton mi-septembre • Mobilisation de drones longue élévation en expérimentation (2023) • Le COMGENDGF a proposé cette année la création de Brigades de surveillance du fleuve notamment sur le Maroni dans le cadre du plan 200 brigades
<p>Barrages volants (Ouest – Est), et contrôles de véhicules et de personnes, en cas de besoin.</p>		<p>2 points de contrôle 24h/24 et 7j/7 (Régina et Iracoubo) sont en place et obtiennent de forts résultats. Des patrouilles complètent le dispositif sur les voies de contournement potentielles.</p> <p>Par ailleurs, la gendarmerie complète le dispositif par des contrôles renforcés et aléatoires des flux en ZGN.</p>
<p>Utiliser le scanner à onde millimétrique de façon optimale et régulière</p>		<p>En février 2022, deux portiques à ondes millimétriques ont été mis en fonction. Ils permettent de détecter si les voyageurs transportent sur eux de la drogue ou tout autre objet interdit.</p> <p>Saisies de drogue par les Douanes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 : 917 kg en 556 constatations • 2021 : 1,260 tonnes de cocaïne en 646 constatations <p>En complément des actions de contrôles quotidiennes, des opérations ponctuelles, visant le filtrage de l'intégralité des voyageurs (opérations 100%), sont mises en œuvre à l'aéroport Félix</p>

		Éboué, pour lutter contre le trafic de drogue.
Élaborer une politique de suivi des personnes aidées socialement ou victimes.		<p>La politique d'action sociale relève principalement de la compétence des départements.</p> <p>Le Code de l'action sociale et des familles précise que le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent.</p> <p>Pour autant des actions spécifiques sont engagées, notamment par la gendarmerie nationale. Trois intervenants sociaux en gendarmerie soutiennent et orientent les victimes d'infractions pénales au sein des brigades de Matoury, Remire-Montjoly, Macouria et Saint-Laurent du Maroni.</p> <p>La gendarmerie de Guyane agit également en vue de prévenir les comportements délinquants, à titre d'exemple, il existe 3 « Maisons de Prévention et de Protection des Famille », à Saint-Laurent du Maroni, Kourou et Cayenne. Les gendarmes travaillant dans ces unités interviennent dans les établissements scolaires et d'autres structures, afin de porter un message fort. Il s'agit entre autres de prévenir le phénomène des mules, de lutter contre la consommation des stupéfiants ou d'expliquer ce qu'est la loi. Plusieurs dizaines de milliers d'élèves sont sensibilisés chaque année.</p> <p>De même, afin de renforcer le lien entre la gendarmerie et la population, deux classes « Défense et Sécurité Globales » existent en Guyane, liant une classe de collège et une unité de gendarmerie.</p>
Construire un commissariat à Saint Laurent et Kourou.		Les communes de Saint-Laurent du Maroni et de Kourou sont situées en zone d'intervention gendarmerie et non police. La zone d'intervention de la police se situe en grande agglomération exclusivement. A noter que le cumul des deux forces (GN et PN) n'est pas possible .
Livrer un tribunal et centre pénitentiaire (300 places) dans l'Ouest		<p>La cité judiciaire à Saint-Laurent du Maroni est en cours de programmation. Le démarrage des travaux est prévu à l'horizon 2024/2025. Pour l'Ouest guyanais sont reprogrammés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un palais de justice (100 postes de travail) • Un établissement pénitentiaire de 505 places • Des services pénitentiaires d'insertion et de probation